

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°2023.19
ARRÊTÉ DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 à L. 2213-4 concernant les pouvoirs de police de la circulation du maire ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés ministériels subséquents ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande de SA VTP, représentée par Madame Angélique PRAIRIAL, en date du mercredi 26 avril, pour la mise en sécurité des travaux prévus : pose d'une clôture de chantier, rue de l'Église à la Barre en Ouche ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE

Article 1 : Du mardi 2 mai 2023 et pour une durée de 21 jours, l'entreprise SA VTP est autorisée à poser une clôture de chantier rue de l'Église devant le 9 et 11. Le stationnement sera interdit sur cette zone pour les véhicules légers et poids lourds.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge de l'entreprise.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la mairie déléguée de La Barre en Ouche et sur le site de la manifestation.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Maire de Mesnil-en-Ouche, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure, l'Agence Routière Départementale de Brionne et le Représentant de TEAM RESEAUX sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure ;
- M. le Directeur des Services d'Incendie et de Secours de l'Eure ;
- M. le Responsable de l'Agence Routière Départementale de Brionne ;
- M. le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- Mme. le Représentant de SA VTP.

Fait à Mesnil-en-Ouche, le 26 avril 2023,

Le Maire délégué,

Bernard VANDOOREN,



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et sa publication.

Commune déléguée de
La Barre-en-Ouche



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11

Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14023*01

Le demandeur

Particulier ☐ service public ☐ maître d'oeuvre ou conducteur d'opération ☐ entreprise ☒

Nom : **SA VTP** Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : **1661** Extension : Nom de la voie :

Route de Rouen

Code postal **7 6 4 8 0** Localité : **ST PIERRE DE VARENGEVILLE** Pays : **FRANCE**

Téléphone **0 2 3 5 0 5 9 5 9 9** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : **technique** @ **vtp1.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☐

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Rue de l'Eglise

Code postal **2 7 3 3 0** Localité : **MESNIL EN OUCHE**

Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :

Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : **140** Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ☐ ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui ☒ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐
En retrait de l'alignement	3 mètres	 mètres	 mètres

Dépôt ou Stationnement ☒ ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ☒ ⁽²⁾ Aménagement d'accès ☐ ⁽²⁾ Ouvrages divers ☐ ⁽¹⁾

Station service ☐ Renouvellement ☐ Création ☐

Autres ☒ **Pose de clôtures de chantier**

Date prévue de début d'application **0 2 0 5 2 0 2 3** Durée d'application (en jours calendaires) : **2 1**

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾		
Demande initiale	☐ Prolongation ☐ référence du permis de stationnement :	
Nature du dépôt ou stationnement	Matériaux ☐ Benne ☐ Grue ☐ Etalage ☐ Echafaudage ☐ Mobilier urbain ☐ Terrasses de café ☐ Vente le long de la voie ou sur aire de service ☐ Autres (à préciser) ☐ :	
	Saillie ou surplomb ⁽²⁾	
	Largeur : de la voie mètres des trottoirs mètres de la saillie mètres Hauteur sous saillie mètres	
Aménagement d'accès ⁽²⁾		
Avec franchissement de fossé ☐ : Diamètre du tuyau millimètre Longueur mètres Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Nature du tuyau : Sans franchissement de fossé ☐ Largeur de l'aménagement mètres		
Ouvrages divers ⁽²⁾		
Travaux sur ouvrages existants ☐ Installation nouvelle ☐		
Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :		
Eau potable ☐ Eaux pluviales ☐ GDF ☐ Opérateurs réseaux ☐ Eaux usées ☐ EDF ☐ Autres (à préciser) ☐ :		
Sous voirie Sous accotement ou trottoirs		
Tranchée longitudinale	 mètres	
Tranchée transversale	 mètres	
Fonçage	 mètres	
Aménagement de surface ou équipements :		
Stationnement ☐	Arrêt bus ☐ Passage supérieur ou inférieur ☐ Équipements de la route ☐	
Autres (à préciser) ☐ :		
Pièces jointes à la demande		
Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.		
1 - Pour toute demande		
Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000 ^{ème} ☐	Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000 ^{ème} ☐ ⁽³⁾ Photos ☒	
2 - Pièces complémentaires par nature de demande		
2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb		
Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50 ^{ème} ☐		
2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine		
Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500 ^{ème} ☐	Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50 ^{ème} ☐	
Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50 ^{ème} ☐		
2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500 ^{ème} ☐		
J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒		
Fait à : ... Le : 02 / 05 / 2023		
Nom : PRAIRIAL	Prénom : Angélique Qualité : Assistante technique	

(3) Extrait cadastral ou équivalent



Demande d'arrêté de voirie à partir du 02/05/2023 - Travaux de désamiantage et démolition de l'ancienne coopérative agricole Situés
Rue de l'Église 27330 MESNIL EN OUCHE (BARRE EN OUCHE)



26/04/2023



Emprise voirie nécessaire pour notre chantier (Trottoir et place de stationnements)

